

**COMMUNE DE HABARCO****Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Florent ACTHERGAL, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Muriel MOMEUX, Hélène LARDIER

Etaient absents excusés :

Christine CHABE ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE,  
Laurent DUHAMEL ayant donné pouvoir à Delphine MARECHAL,  
Laurent POUDROUX  
Sébastien BEUGIN  
Pierre HENRY  
Pierre CHABE

M Paul DAVANNE est élu secrétaire.

**SEANCE : 5 SEPTEMBRE 2023**

**OBJET : ADHESION DU SYNDICAT GY-SCARPE AU SYNDICAT MIXTE DE BOIS SAINT PIERRE POUR LA COMMUNE D'HANNESCAMPS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération accompagnée de l'étude d'impact prise par Le Syndicat des eaux des vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 8 juin 2023 demandant son adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre pour la commune d'Hannescamps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le Maire donne lecture de la délibération et de l'étude d'impact concernant les incidences de cette adhésion.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter cette adhésion au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion du Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe au Syndicat mixte de Bois Saint Pierre pour la commune d'Hannescamps à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024

Et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 5 septembre 2023  
Le Maire,



**COMMUNE DE HABARCQ****Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Florent ACTHERGAL, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Muriel MOMEUX, Hélène LARDIER

Etaient absents excusés :

Christine CHABE ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE,  
Laurent DUHAMEL ayant donné pouvoir à Delphine MARECHAL,  
Laurent POUDROUX - Sébastien BEUGIN - Pierre HENRY - Pierre CHABE

M Paul DAVANNE est élu secrétaire.

**SEANCE : 5 SEPTEMBRE 2023**

**OBJET : RETROCESSION D'UNE CONCESSION A LA COMMUNE**

Considérant la demande de rétrocession présentée par Mme KUSMIEREK Geneviève, habitant 8 place Danton à Lyon, 69003  
concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n°187

Concession perpétuelle de 3m superficiels  
Accordée le 1<sup>er</sup> avril 1989

Au montant réglé de trois cents francs soit 78.57€  
(Compte tenu de l'érosion monétaire due à l'inflation, le pouvoir d'achat de 300,00  
Francs en 1989 est donc le même que celui de 78,57 Euros en 2023 – source Insee).

Le Maire expose au Conseil Municipal que Mme KUSMIEREK Geneviève, acquéreur d'une concession perpétuelle dans le cimetière communal de HABARCQ, se propose aujourd'hui de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci se trouvant vide de toute sépulture mais comportant un caveau, Mme KUSMIEREK Geneviève déclare vouloir rétrocéder la dite concession, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, avec une indemnisation au prorata du temps restant à courir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :

- La concession funéraire seule située n° 187 sur le plan sera rétrocédée à la commune d'HABARCQ.
- Le caveau devant être retiré ou laissé gracieusement.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 5 septembre 2023  
Le Maire,



**COMMUNE DE HABARCQ****Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Florent ACTHERGAL, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Muriel MOMEUX, Hélène LARDIER

Etaient absents excusés :

Christine CHABE ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE,  
Laurent DUHAMEL ayant donné pouvoir à Delphine MARECHAL,  
Laurent POUDROUX  
Sébastien BEUGIN  
Pierre HENRY  
Pierre CHABE

M Paul DAVANNE est élu secrétaire.

**SEANCE : 5 SEPTEMBRE 2023**

**OBJET : DIAGNOSTIC DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire rappelle que l'église nécessite un diagnostic afin d'identifier l'état de son bâti.

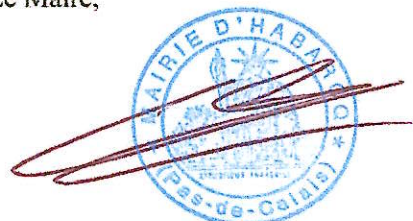
Deux sociétés ont répondu à une demande de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Opte pour confier l'étude préalable à l'entreprise Re Aedifica
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 5 septembre 2023  
Le Maire,



**COMMUNE DE HABARCO****Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq septembre, à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances selon les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs Nicolas CAPRON, Olivier GALLET, Florent ACTHERGAL, Gilles VASSEUR, Paul DAVANNE, Thierry ROBERT, Delphine MARECHAL, Muriel MOMEUX, Hélène LARDIER

Etaient absents excusés :

Christine CHABE ayant donné pouvoir à Paul DAVANNE,  
Laurent DUHAMEL ayant donné pouvoir à Delphine MARECHAL,  
Laurent POUDROUX  
Sébastien BEUGIN  
Pierre HENRY  
Pierre CHABE

M Paul DAVANNE est élu secrétaire.

**SEANCE : 5 SEPTEMBRE 2023**

**OBJET : TRAVAUX DE REFECTION DES DOUCHES DU STADE**

Monsieur le Maire explique que les douches du stade ont besoin d'être renouvelées

Après consultation des pièces produites et en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime :

- Opte pour confier les travaux à la société Anca Chauff
- Donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
A Habarcq, le 5 septembre 2023  
Le Maire,

